

REUNION DU MARDI 16 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 16 décembre à 09 heures 30, les membres du Conseil général de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Christian MANABLE, Président du Conseil général.

ETAIENT PRESENTS : M. PIERRE BOULANGER, M. MICHEL BOULOGNE, M. STEPHANE BRUNEL, M. DOMINIQUE CAMUS, M. CLAUDE CHAIDRON, M. PHILIPPE CHEVAL, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DEMAISON, M. DANIEL DESTRUEL, M. MARC DEWAELE, M. DANIEL DUBOIS, M. MARCEL GUYOT, M. CLAUDE JACOB, M. OLIVIER JARDE, MME GENEVIEVE LEBAILLY, M. FRANCIS LEC, M. REGIS LECUYER, MME CHRISTINE LEFEVRE, MME BRIGITTE LEROY-LHOMME, M. PIERRE LINEATTE, M. RENE LOGNON, M. JEAN-CHRISTOPHE LORIC, M. NICOLAS LOTTIN, M. GERALD MAISSE, M. EMMANUEL MAQUET, M. GILBERT MATHON, M. OLIVIER MIRA, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. DOMINIQUE PROYART, MME CATHERINE QUIGNON, M. JEAN-JACQUES STOTER, M. JOSE SUEUR, M. JEAN-PIERRE TETU, MME SARAH THUILLIEZ, M. CHRISTIAN VLAEMINCK, M. JEAN-LOUIS WADOUX, MME ISABELLE DE WAZIERS

EXCUSES : M. JEAN-CLAUDE BUISINE, M. PASCAL DEMARTHE, M. GREGORY LABILLE, M. DAVID LEFEVRE, M. JANNICK LEFEUVRE, M. PAUL PILOT, M. LAURENT SOMON

- oooOooo -

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre est adopté.

14.1.54. - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015 – M. Christian MANABLE, Président, rapporteur.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. DEMARTHE pour M. PIOT, M. PILOT pour M. JACOB, M. MATHON pour M. DESTRUEL, M. BUISINE pour M. DAVERGNE, M. BRUNEL pour Mme LEBAILLY.

A la demande de M. le Président, et au vu des débats de la réunion de la veille, l'Assemblée départementale prend acte du débat sur les orientations budgétaires pour 2015.

14.1.55. - COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE ET ELECTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL GENERAL A LA COMMISSION PERMANENTE – M. Christian MANABLE, Président, rapporteur, conclusions adoptées.

M. le Président rappelle, qu'en vertu de l'article III du règlement intérieur et de l'article L.3122-5 alinéa 6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil général de décider de l'opportunité de compléter la commission permanente ou de siéger à 45 membres.

M. le Président soumet au vote la proposition de compléter la commission permanente. Il est procédé à un vote, la proposition est adoptée à l'unanimité.

M. le Président demande à ses collègues intéressés de faire acte de candidature dans l'heure qui suit pour le poste vacant au sein de la commission permanente.

14.1.58. - RESSOURCES ET RELATIONS HUMAINES – M. Francis LEC, rapporteur, président, conclusions adoptées.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : Mme LEROY-LHOMME pour M. CHEVAL, M. LABILLE pour M. DEWAELE, M. LEFEUVRE pour M. DUBOIS et M. SOMON pour M. MAQUET.

M. DUBOIS présente l'amendement « Pour un gel des suppressions et créations de postes dans l'administration départementale » déposé par le groupe « Centre et Indépendants ». Il rappelle que cet amendement vise à supprimer les alinéas de la proposition de délibération relatifs à la création de deux postes au sein de la direction de la communication qu'il considère comme peu respectueux de la démocratie au vu de la proximité des élections départementales. Par ailleurs, il juge inopportun de créer un poste de directeur de projet des solidarités alors même que ce projet n'a pas été soumis à l'approbation des élus départementaux.

Répondant à M. DUBOIS, M. le Président souligne que, malgré la proximité des échéances électorales, l'administration continue de travailler. Il juge que la direction de la communication inscrit son action dans la communication institutionnelle et n'est pas au service d'un élu, fut-ce le Président. Revenant sur le gel proposé de l'ensemble des créations de postes, il rappelle à ses collègues de l'opposition que la gestion des ressources humaines et l'organisation des services du Conseil général est une compétence du Président.

Il est procédé à un vote, l'amendement est rejeté, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant pour et Mme DEMAISON s'abstenant.

Il est procédé à un vote sur le rapport qui est adopté, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant contre les alinéas relatifs aux suppressions et créations de postes, objet de l'amendement.

14.1.59. - DESIGNATIONS – M. Christian MANABLE, Président, rapporteur, conclusions adoptées.

14.1.60. - SITES ET BATIMENTS ADMINISTRATIFS M. Marcel GUYOT, rapporteur.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. VLAEMINCK pour M. CAMUS.

L'Assemblée départementale prend acte du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières.

14.1.61. - AVIS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES NORD-PAS-DE-CALAIS-PICARDIE CONCERNANT LE DEPARTEMENT DE LA SOMME – M. Francis LEC suppléant M. Jean-Jacques STOTER, rapporteur, conclusions adoptées.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. CHAIDRON pour M. MAISSE.

L'Assemblée départementale prend acte du désistement de la Chambre régionale des comptes Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

14.1.62. - DELEGATION DE GESTION DU FONDS SOCIAL EUROPEEN – M. Francis LEC suppléant M. Jean-Jacques STOTER, rapporteur, conclusions adoptées.

Suite à la présentation du rapport par M. LEC, M. DUBOIS estime que le débat en cours sur la répartition des compétences entre collectivités ne peut être ignoré dans l'examen de ce dossier. Au vu de la gestion régionale de nombreux fonds européens, il s'interroge sur le manque de cohérence que constituerait une prise de délégation du FSE par le Conseil général et rappelle le rôle de la Région sur la formation, collectivité qui gère déjà des fonds européens. En second lieu, M. DUBOIS évoque l'inquiétude ressentie par le PLIE d'Abbeville face à la centralisation annoncée de la gestion des crédits du FSE. Il annonce que les groupes de l'opposition s'abstiendront sur ce rapport.

M. DEWAELE regrette que ce dossier n'ait pas été examiné par la deuxième commission.

M. le Président attire l'attention de l'Assemblée sur le fait qu'un dossier de candidature, plus complet, sera présenté lors de la prochaine session consacrée au budget primitif pour 2015.

Répondant à M. DUBOIS, M. LEC souligne que la prise de délégation du FSE s'inscrit dans l'affirmation de la compétence départementale en matière de solidarités sociales et territoriales. Il

précise que les crédits du FSE pourraient également être mobilisés sur les territoires prioritaires de la politique de la ville.

Il est procédé à un vote sur le rapport qui est adopté à l'unanimité, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » et M. LORIC s'abstenant.

14.1.56. - OPERATIONS FINANCIERES – OUVERTURE DES CREDITS AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2015. – M. Francis LEC suppléant M. Jean-Jacques STOTER, rapporteur, conclusions adoptées.

14.1.57. - CLOTURE DU BUDGET ANNEXE FESTIVAL DE SAINT-RQUIER – BAIE DE SOMME ET TRANSFERT DES ECRITURES DE CE BUDGET ANNEXE AU BUDGET PRINCIPAL – M. Francis LEC suppléant M. Jean-Jacques STOTER, rapporteur, conclusions adoptées.

14.1.63. – VŒU « OUI A AMIENS CAPITALE » déposé par les groupes « Somme à Gauche » et « Front de Gauche, PCF et apparentés » – M. Francis LEC, rapporteur, président, conclusions adoptées.

M. le Président rappelle, qu'avec le soutien de Mme la députée Barbara POMPILI, il a initié l'appel « Oui à Amiens Capitale » et se satisfait que des élus de tout bords politiques l'aient rejoint dans ce mouvement pour garantir la place d'Amiens au sein de la nouvelle grande région.

M. DE JENLIS expose les raisons qui l'ont conduit à soutenir cet appel, soulignant que l'attribution à Amiens de prérogatives régionales créerait une dynamique pour l'ensemble des communes de la Somme.

M. LEC précise que la désignation de la future capitale posera question dans de nombreuses régions. Il attend de la prochaine majorité départementale, issue des élections de mars, qu'elle reste vigilante sur ce sujet.

M. JARDE dénonce un certain machiavélisme dans l'attitude de parlementaires de la Somme ayant voté pour la réforme de la carte des régions sans vouloir en assumer les conséquences, notamment en matière d'emplois publics.

En réponse à M. JARDE, M. le Président souligne qu'il sera nécessaire de respecter un équilibre au sein de la future grande région. En effet, si Lille devait être désignée comme capitale régionale, il estime que de nombreux services du Conseil régional et les services déconcentrés de l'Etat, tels que le rectorat et le tribunal administratif, resteront à Amiens.

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est adopté à l'unanimité.

14.1.64. – VŒU « CONTRE LE DESENGAGEMENT DE L'ETAT » déposé par le groupe « La Gauche Solidaire et Communistes » – M. Francis LEC, rapporteur, président, conclusions adoptées.

M. DUBOIS se satisfait du dépôt de ce vœu par le groupe « La Gauche Solidaire et Communistes » en estimant que le discours de M. le Président est trop mesuré concernant la baisse des dotations de l'Etat.

En réponse, M. le Président invite son collègue à relire le procès-verbal des débats de la veille et réitère que le pacte de responsabilité et de confiance conclu entre l'ADF et le Gouvernement a redonné, tout de même, un peu de souffle aux Départements qui sont aujourd'hui mieux considérés qu'ils ne l'étaient sous la présidence précédente.

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est adopté à l'unanimité.

14.1.65. – VŒU « CONTRE LE TRANSFERT DES COMPETENCES AUX REGIONS » déposé par le groupe « La Gauche Solidaire et Communistes » – M. Francis LEC, rapporteur, président, conclusions adoptées.

En réponse au rapport de M. LEC, M. JARDE annonce qu'il est favorable à ce vœu tout en émettant une réserve quant au maintien de la clause de compétence générale des Départements.

Mme DEMAISON précise certains aspects du vœu en discussion. Elle estime difficile de se prononcer sur le maintien de la clause générale de compétence sans avoir préalablement défini quels sont les dispositifs qui reposent sur des compétences obligatoires et quels sont ceux qui relèvent d'interventions facultatives. Evoquant les éventuels transferts de compétences vers la nouvelle grande région, elle soulève plusieurs difficultés de mise en œuvre.

M. TETU estime que ce vœu intervient trop tôt par rapport aux discussions qui viennent de débiter au Parlement. Il souhaite qu'un vœu plus précis soit présenté lors de la prochaine session et annonce qu'il s'abstiendra.

M. JACOB estime qu'il n'est pas trop tôt et rappelle que le maintien des compétences départementales est essentiel pour les citoyens.

Après avoir répondu à Mme DEMAISON sur les enjeux d'organisation des services en cas de transferts de compétences à la Région, M. le Président souligne qu'il ne peut s'associer à la rédaction actuelle du vœu demandant l'annulation du projet de loi NOTR car il juge ce projet de loi pertinent dans sa volonté de clarifier l'exercice des compétences entre collectivités territoriales.

A la demande de M. DE JENLIS, M. le Président suspend la séance.

(la séance suspendue à 12h32 est reprise à 12h38)

Mme DEMAISON propose à ses collègues de modifier le dernier paragraphe du vœu. Elle donne lecture de ces modifications.

M. DE JENLIS, estimant que les réserves qu'il avait pu émettre sur le vœu sont levées, annonce qu'il votera son adoption.

M. le Président, prenant acte de la réécriture du dernier paragraphe, annonce qu'il votera pour ce vœu.

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est adopté à l'unanimité, Mmes LEFEVRE, QUIGNON, THUILLIEZ et MM. TETU, BOULOGNE et PIOT s'abstenant.

14.1.55. - COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE ET ELECTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL GENERAL A LA COMMISSION PERMANENTE – M. Christian MANABLE, Président, rapporteur.

Après avoir constaté, à l'expiration du délai d'une heure, que Mme DE WAZIERS a été seule à faire acte de candidature, M. le Président annonce sa nomination comme membre de la commission permanente.

14.1.66. – VŒU « POUR UN ETAT DES LIEUX DES ACTIONS FACULTATIVES MENEES PAR LE CONSEIL GENERAL » déposé par le groupe « La Gauche Solidaire et Communistes » - M. Francis LEC, président, rapporteur, conclusions adoptées.

M. LEC annonce que la première commission élargie aux présidents de commissions et de groupes a déjà avancé sur cette question et poursuivra prochainement sur les questions soulevées par ce vœu.

Mme DEMAISON souhaite qu'une étude approfondie puisse être présentée à l'occasion de l'examen du prochain budget primitif.

M. JARDE souhaite que cette étude recense également les actions des satellites et associations partenaires du Conseil général.

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est adopté à l'unanimité.

14.1.67. – VŒU « POUR UNE ETUDE COMPLETE DES DEPENSES CONSACREES A LA COMMUNICATION DE NOTRE DEPARTEMENT » déposé par le groupe « UMP et apparentés » – M. Jean-Jacques STOTER, rapporteur.

Après avoir présenté le vœu, M. STOTER rappelle que les dépenses de communication de la collectivité font systématiquement l'objet d'un rapport spécifique lors de chaque budget primitif. Il considère que les données financières relatives aux dépenses de communication sont parfaitement accessibles et propose que cette étude, si son principe est approuvé, s'étende sur les dix dernières années pour permettre également l'examen des dépenses engagées sous la précédente majorité.

M. le Président souligne que les dépenses de communication ont fortement diminué depuis son arrivée à la présidence. Il attire l'attention de ses collègues sur la nécessité de baisser celles-ci dans un contexte budgétaire fortement dégradé et il annonce qu'il s'opposera à ce vœu ayant pour unique objectif de jeter le discrédit sur le fonctionnement de l'institution départementale.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme THULLIEZ pour Mme LEFEVRE.

M. JARDE précise que cette étude permettra d'évaluer les dépenses à l'aune des objectifs fixés en matière de communication institutionnelle.

M. DE JENLIS souhaite que les manifestations liées « à la fête du fleuve » soient également incluses dans cette étude, considérant que ce projet relève principalement d'une action de communication.

Rappelant que les élus locaux sont aujourd'hui confrontés à une forte remise en cause de la part des citoyens, M. MAQUET considère qu'il serait utile de disposer de ces éléments chiffrés pour répondre aux interrogations de ses administrés.

Mme DEMAISON, jugeant que le Département est exemplaire en matière de communication, souhaite qu'une étude puisse être rendue publique.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. MIRA pour M. LECUYER.

Répondant aux orateurs précédents, Mme QUIGNON précise que le coût des objets promotionnels a été divisé par trois depuis 2008 et que celui relatif aux « frais de bouches » a connu une baisse significative depuis plusieurs années.

Avant de soumettre ce vœu au vote de l'Assemblée, M. le Président rappelle que le montant des dépenses de communication est accessible aux élus au sein des rapports budgétaires. Prenant

l'exemple du magazine « Vivre en Somme », qui met en avant les dispositifs départementaux d'aide sociale et de soutien aux entreprises, il souligne que la communication du Département a pour objet l'information des citoyens et non la promotion de la majorité.

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est rejeté, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant pour, MM. BOULANGER, LINEATTE, BOULOGNE, CHAIDRON, MAISSE, LOTTIN et Mme DEMAISON s'abstenant, les groupes « Somme à Gauche », « Front de Gauche, PCF et apparentés » et MM. PROYART et GUYOT votant contre.

M. le Président suspend la séance.

(la séance suspendue à 13h12 est reprise à 16h02)

En l'absence de M. le Président, M. Francis LEC, premier vice-président, assure la présidence de la séance.

14.2.52. - INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE - Mme Sarah THUILLIEZ, rapporteur, conclusions adoptées.

M. le Président de séance donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. LECUYER pour M. MIRA, M. LINEATTE pour M. BOULOGNE, M. MANABLE pour M. LEC, M. CHAIDRON pour Mme DEMAISON.

Avant de répondre à la présentation du rapport par Mme THUILLIEZ, M. DEWAELE se dit satisfait de la tenue d'une réunion de la deuxième commission consacrée à l'ajustement de l'organisation de la Direction Générale Adjointe des Solidarités, et souligne que toutes les informations et précisions utiles ont été apportées.

Concernant les objectifs de la convention avec Pôle Emploi, M. DEWAELE s'inquiète de la difficulté que représentera le suivi de l'ensemble des chômeurs du département. Il regrette que le Conseil régional, compétent en matière d'emploi et de formation professionnelle, ne participe pas à cette convention.

MM. JARDE et SUEUR demandent des précisions quant au périmètre de la convention avec Pôle Emploi.

Mme THUILLIEZ, après avoir souligné que la convention s'inscrit dans une stratégie nationale de coopération entre les Départements et Pôle Emploi, annonce que des réponses techniques seront apportées prochainement à ses collègues.

Il est procédé à un vote sur le rapport qui est adopté à l'unanimité, les groupes « Centre et Indépendants », « UMP et apparentés » et M. LORIC s'abstenant.

14.3.23. - BIODIVERSITE, TRAME VERTE ET BLEUE – ACTION 1 ET 2 – M. Jean-Pierre TETU, rapporteur, président, conclusions adoptées.

14.3.24. - AVIS SUR LE PLAN DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS NON DANGEREUX DU DEPARTEMENT DE L'OISE – M. Jean-Pierre TETU, rapporteur, président conclusions adoptées.

M. le Président de séance donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. BOULANGER pour M. JARDE.

14.3.25. - AVIS SUR LE PLAN DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS ISSUS DES CHANTIERS DE BATIMENTS ET DES TRAVAUX PUBLICS DU DEPARTEMENT DE L'OISE – M. Jean-Pierre TETU, rapporteur, président, conclusions adoptées.

14.3.26. - CHARTE RELATIVE A LA DIRECTIVE REGIONALE D'AMENAGEMENT (DRA) – ASSURER LES CONTINUITES ECOLOGIQUES FONCTIONNELLES ET PAYSAGERES DANS LES VALLEES PICARDES – M. Jean-Pierre TETU, rapporteur, président.

A la demande de M. DUBOIS, M. le Président de séance suspend la séance.

(la séance suspendue à 16h20 est reprise à 16h30)

M. DUBOIS regrette l'absence d'une étude d'impact sur cette directive qui crée de nouvelles normes pour les collectivités locales.

Il est procédé à un vote sur le rapport qui est adopté, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant contre.

14.3.27. – VŒU « PLAN DE LOI DE FINANCES 2015 LE CONSEIL GENERAL DE LA SOMME DENONCE UNE NOUVELLE PONCTION SUR LES AGENCES DE L'EAU AU PROFIT DU BUDGET DE L'ETAT » déposé par le groupe « Front de Gauche, PCF et apparentés » – M. Daniel DESTRUEL, rapporteur, conclusions adoptées.

14.3.28. – VŒU « POUR UNE SIMPLIFICATION DES PROCEDURES DE CONSTRUCTION EN MILIEU RURAL » déposé par le groupe « Centre et Indépendants » – M. Jean-Pierre TETU, rapporteur, président.

Après avoir présenté le vœu, M. DUBOIS dénonce un risque d'agonie lente des territoires ruraux confrontés au manque chronique de logements. Il critique l'application de la loi ALUR qui entraîne une forte baisse des constructions de logements, de l'ordre de 100 000 sur une année, et souligne que cette baisse correspond à près de 200 000 emplois. M. DUBOIS s'oppose aux arguments de la préservation des terres agricoles et de la lutte contre le réchauffement climatique qu'il considère comme dogmatiques.

Mme DEMAISON dénonce une situation « ubuesque » pour les communes rurales confrontées à de nombreux refus de permis de construire. Elle appelle de ses vœux un renforcement des territoires ruraux par la construction de nouveaux logements.

Faisant part de son expérience de maire, M. PROYART appelle à une simplification des documents d'urbanisme et annonce qu'il est favorable à l'adoption de ce vœu.

M. JACOB annonce que le groupe « Front de Gauche, PCF et apparentés » votera pour ce vœu.

M. TETU admet qu'il aurait pu voter une partie de ce vœu, comprenant l'amertume de certains maires ruraux. Toutefois, il ne partage pas l'argumentaire selon lequel la loi ALUR menace le monde rural et appelle à dépasser les oppositions stériles pour mieux appréhender la complémentarité des territoires urbains et ruraux.

Après avoir rappelé son expérience de maire d'une commune ayant permis la construction de nouveaux logements, M. STOTER se dit convaincu de l'utilité de certains outils de planification, tels que les SCOT, qui permettent d'évaluer les besoins de créations de logement à une échelle plus large que celle de la commune. Il considère que la sauvegarde du caractère rural de nombreuses communes passe par une maîtrise du développement foncier.

A la demande du Président de séance, M. STOTER se déclare favorable à la réécriture du vœu permettant d'atteindre un consensus.

Répondant à M. STOTER, M. DUBOIS dénonce l'application tatillonne des règles d'urbanisme par certains services déconcentrés de l'Etat et le coût exorbitant de la modification des documents d'urbanisme. Il se déclare favorable au développement des PLU intercommunaux mais se dit opposé à leur caractère obligatoire pour les communautés de communes. Il conclut son propos en annonçant qu'il ne retirera pas ce vœu au profit d'une éventuelle réécriture.

M. le Président de séance donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. BRUNEL pour M. STOTER et M. LOGNON pour M. PROYART.

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est adopté, M. TETU votant contre, les groupes « Centre et Indépendants », « UMP et apparentés », MM. DAVERGNE, PROYART, LOTTIN, BOULOGNE, CHAIDRON et Mme DEMAISON votant pour, MM. MATHON, STOTER, PIOT et Mmes LEFEVRE et QUIGNON s'abstenant.

14.3.29. – VŒU « POUR UNE TOTALE TRANSPARENCE SUR LE DOSSIER JUDICIAIRE IMPLIQUANT L'EX-SMACOPI » déposé par le groupe « UMP ET APPARENTES » – M. Jean-Pierre TETU, rapporteur, président.

M. MAQUET souhaite rappeler le contexte du dépôt de ce vœu. Il souligne que l'opposition départementale ne siégeant plus au conseil d'administration du Syndicat mixte depuis 2008, il s'estime obligé de traiter ce sujet dans cette enceinte. Après avoir rappelé que l'instruction de ce dossier a entraîné la mise en garde-à-vue de plusieurs agents du Syndicat mixte, il réitère sa demande

d'avoir communication de l'ordonnance de non-lieu rendue récemment. Il demande au Président de séance de bien vouloir faire toute la lumière sur l'état d'avancée de la procédure judiciaire.

M. LOTTIN rappelle, qu'étant donné que le conseil d'administration du Syndicat mixte a délibéré sur le dépôt de plainte, une communication devra être faite lors d'une prochaine réunion pour présenter les conclusions de l'ordonnance de non-lieu.

M. DE JENLIS estime que les conseillers généraux sont en droit d'attendre la communication de ces documents de la part de la majorité qui n'avait pas hésité à intervenir dans les médias au début de cette affaire.

M. le Président de séance donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. DESTRUEL pour M. TETU.

Abordant la question sous l'angle juridique, M. le Président de séance précise qu'il comprend la lassitude de certains de ses collègues vis-à-vis des délais de l'instruction causée par la désignation successive de plusieurs juges d'instruction. Il précise que, juridiquement, la décision de non-lieu n'est pas définitive car, une des parties ayant interjeté appel, la procédure peut encore déboucher sur un renvoi pour complément d'information ou une confirmation de non-lieu. Il considère qu'il est donc, en droit, impossible de se prononcer sur ce vœu à l'heure actuelle et attire l'attention de ses collègues sur le fait que la procédure est encore frappée du secret de l'instruction. Par conséquent, M. le Président de séance conseille le retrait de ce vœu à ses collègues de l'opposition.

Prenant acte du refus de M. MAQUET, M. le Président de séance fait procéder à un vote sur le vœu qui est rejeté, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant pour, les groupes « Somme à Gauche », « Front de Gauche, PCF et apparentés » et « La Gauche Solidaire et Communistes » votant contre.

M. le Président de séance lève la séance.

(La séance est levée à 17h23).

.....

LE PRÉSIDENT,


M. Christian MANABLE.

LE SECRÉTAIRE,


M. Claude JACOB